

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 – OBJET

En exécution du contrat signé (convention), la Formatrice GRANDISSON Sylviana s'engage à organiser et à réaliser la prestation de formation telle qu'elle a été préalablement décrite dans la proposition financière. Toute commande de formation implique par conséquent, l'acceptation sans réserve par le commanditaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

2 – ORGANISATION DE LA PRESTATION

Dans le cadre des formations en Intra, l'organisatrice s'engage à mettre à disposition les moyens appropriés pour accomplir sa mission. Dans le cadre d'une prestation de formation, il s'agit notamment d'un lieu spécifiquement prévu pour l'accueil de formations, d'une salle suffisamment spacieuse et équipée de moyens pédagogiques standards si possible (un paperboard, un vidéoprojecteur, un écran). Les repas sont à la charge des candidats.

Dans le cadre des formations en Inter, toute l'organisation de la prestation de formation ainsi que les éléments associés comme la mise à disposition du matériel est à la charge de la Formatrice GRANDISSON Sylviana.

3 – MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription nécessite dans un premier temps :

- une participation à une réunion ou un entretien individuel
- une préinscription par e-mail à l'adresse suivante : elitecaribeenformations@gmail.com

Dans un second temps, dans le cas d'une inscription :

Une proposition financière sous forme de devis et une fiche de préinscription sont envoyées par mail au participant. Si acceptation des documents retournés et visée par la directrice administrative en charge des inscriptions, la préinscription est validée.

Toute inscription devient définitive après accord de financement soit par le participant ou par des organismes financeurs et le versement de l'apport personnel définit par l'organisme de formation. Une convention ou un contrat de formation est transmis puis s'en suit une convocation confirmant la participation environ 15 jours avant le début de la session.

4 - NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Dans le cas où la prestation nécessiterait des connaissances spécifiques préalables, l'organisatrice s'assurera directement auprès des personnes concernées qu'elles possèdent bien les prérequis nécessaires et devra en faire part à la Formatrice en amont de la formation. Cependant, un test de positionnement se fera en début de formation.

5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

En vertu du Code Général des Impôts, tous nos tarifs sont indiqués en euros nets à payer.

Ces tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant. Ils peuvent comprendre les frais de collation ; en revanche ils ne comprennent jamais les frais de restauration, à l'exception de certaines prestations pour lesquelles l'information est précisée en amont dans la proposition financière.

Les règlements sont effectués aux conditions suivantes :

Le paiement comptant doit être effectué par le commanditaire au plus tard, 30 jours à compter de la date de la facture. Le règlement peut être échelonné sur 2 à 8 mois maximum. Les moyens de paiement acceptés sont la carte bancaire, espèces et virement bancaire.

6 – FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE TRANSPORT DU FORMATEUR

Ces frais de mission du formateur seront pris en charge par le commanditaire qui sera destinataire d'une facturation globale accompagnée des justificatifs de frais. Cette notion est indiquée au préalable dans la proposition financière.

7 - RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, l'organisatrice GRANDISSON Sylviana se réserve le droit de suspendre ses prestations et de les reprendre sauf avis contraire, dès régularisation de paiement.

Tout défaut de paiement, même partiel, autorise l'organisatrice de prononcer la résiliation du contrat. La notification de la résiliation pourra se faire par toute voie de droit.

8 – LOCATION DE SALLE

Lorsque la prestation se déroule à l'extérieur des locaux de la Formatrice GRANDISSON Sylviana, les frais inhérents à la location de la salle sont à la charge de l'organisatrice.

9 - FRAIS DE REPROGRAPHIE

Les différents documents diffusés aux participants sont remis par la formatrice et font partis du coût pédagogique.

10 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre d'une formation, tout matériel pédagogique émanant de la Formatrice GRANDISSON Sylviana (documents, fichiers informatiques ou autres documents) est la propriété exclusive de la Formatrice GRANDISSON Sylviana.

Toute reproduction d'un quelconque document émanant de la Formatrice GRANDISSON Sylviana ne pourra être faite qu'avec son assentiment écrit à moins qu'il n'y soit fait mention expresse dans le contrat signé des deux parties.

11 - CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS

A l'initiative de la Formatrice GRANDISSON Sylviana

L'ouverture des formations en inter établissements est soumise à un seuil minimum. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée. Dans ce cas, l'établissement demandeur et/ou le participant en individuel, sera informé dans un délai de 15 jours ouvrés avant le début de la formation et en cas de paiement, la totalité des sommes sera restituée.

Pour les stages en Inter ou en Intra, en cas de force majeure (indisponibilité du formateur, intempéries...), la session sera reportée ou annulée et dans ce dernier cas, l'établissement demandeur et/ou le participant en individuel, sera intégralement remboursé des sommes versées.

Pour toute annulation (sauf cas de force majeure) effectuée par écrit (courrier ou mail) :

Au moins 20 jours ouvrés avant le début de la formation : l'annulation peut être faite par l'organisatrice sans frais. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, au plus tard la veille de la formation sur communication écrite auprès de la Formatrice GRANDISSON Sylviana avec précision des noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient, dans ce cas, à l'organisatrice de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs avec ceux définis dans le programme de formation.

A l'initiative du participant

Moins de 20 jours ouvrés avant le début de la formation, la Formatrice GRANDISSON Sylviana facturera 50 % du montant de la formation.

En cas d'absence (plus de 3 jours sans motif valable) ou d'abandon en cours de formation, la somme sera due en totalité. Sur demande du commanditaire, si l'absence est justifiée et en cas de réinscription sur une prochaine session, il n'y aura pas de facturation sur la première session concernée par l'absence.

Quelle que soit la formation, si le commanditaire ne se présente pas sans avoir procédé dans les délais impartis, à une annulation formelle ainsi qu'en cas de participation partielle ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.